







On le sait, les perturbateurs endocriniens sont partout dans notre vie quotidienne : produits cosmétiques, revêtements de sol, médicaments, vaisselles en plastique, certains pesticides... Aussi, nous devons apporter des réponses sur plusieurs fronts. C'est le sens de notre action avec la signature de la Charte du réseau Environnement Santé « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » le 16 octobre 2019 et le plan régional pour un territoire « sans perturbateurs endocriniens ».

Il y a en effet urgence à agir. Les enjeux sont multiples :

- En terme de santé publique : on ne peut plus laisser les familles exposées à cette toxicité qui peut générer de graves maladies ou des troubles de santé, notamment chez les enfants en bas-âge.
- En terme environnemental : pour éviter la contamination des écosystèmes (eaux, sols etc.).
- En terme économique et sociétal : les citoyen.nes sont de plus en plus attaché.es à la qualité de l'air qu'ils respirent, à la qualité de ce qu'ils mangent, comme l'a montré par exemple notre consultation citoyenne sur l'alimentation à l'origine de notre Pacte régional pour une alimentation durable. Cette transformation de nos modes de consommation impacte nos modes de production et impose de changer de modèle. C'est en cela que nous accompagnons les acteurs à ce changement, à travers le soutien à la recherche, comme pour la conversion BIO des exploitations agricoles, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, ou encore avec l'objectif que s'est fixée la Région « zéro plastique » dans les cantines et restaurants scolaires.
- En terme politique enfin : c'est notre rôle de pouvoir public de rassurer la population, de la protéger en lui proposant des alternatives, pour aujourd'hui et pour les générations futures. C'est par ce moyen que nous parviendrons à remédier à la crise de confiance qui touche notre pays.

Ce plan régional vient donc renforcer notre action dans tous les territoires. Il comporte 10 engagements répartis selon 3 axes :

- 4 engagements pour améliorer la connaissance scientifique et mieux informer les publics, les professionnels de santé et du social ;
- 3 engagements visant à déployer une politique d'achats exemplaire et responsable ;
- 3 engagements pour orienter les actions dans le bon sens, pour une alimentation saine, pour accélérer l'innovation et pour réduire les expositions en préservant nos milieux naturels.

Notre action, pour être efficace, doit être partagée, collective, relayée sur le terrain par les différents réseaux d'acteurs - institutionnels publics, entreprises privées, associations, professionnel.les de la santé et du social..., mais pas seulement. C'est l'affaire de toutes et de tous. Car c'est un vrai choix de société que nous faisons ici. Les familles attendent des réponses. La Région est une fois encore au rendez-vous !

**Carole DELGA,**

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



# CHARTRE D'ENGAGEMENT : VILLES & TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

**OBJET : PROTÉGER LA POPULATION ET LES ÉCOSYSTÈMES  
DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**

## **CONSIDÉRANT :**

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considèrent les Perturbateurs Endocriniens comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* ».

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement.

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « *réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens* ».

Que la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée a adopté par délibération N°2019/AP-MARS/08 la présente charte d'engagement en Assemblée Plénière du 28 mars 2019.

**La Région Occitanie** s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

**1/ Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones) et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions.**

**2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens.**

**3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.**

**4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.**

**5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.**

**Par cet acte, la Région Occitanie consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.**

À Toulouse, le 16 octobre 2019

La Présidente de la Région  
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Carole DELGA

Le Président du  
Réseau Environnement Santé

André CIOLELLA

# POURQUOI SE MOBILISER POUR UN TERRITOIRE SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ?



D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, un perturbateur endocrinien est une « substance exogène ou un mélange qui altère la ou les fonction(s) du système endocrinien et, par voie de conséquence, cause un effet délétère sur la santé d'un individu, sa descendance ou des sous-populations, et ce notamment en interagissant avec le système hormonal ».

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui dérèglent le fonctionnement hormonal. Ils se retrouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante (plastiques, cosmétiques, alimentation...) et dans différents milieux (air, eau, sol).

Ils peuvent interférer avec toutes les grandes fonctions des organismes vivants : croissance, reproduction, comportement, nutrition, métabolisme, système nerveux...

En perturbant le système endocrinien, ces substances peuvent altérer différents processus tels que la communication entre cellules ou tissus et la régulation d'étapes clés du développement d'un organisme.





Différentes données sont disponibles quant à leur présence dans les milieux naturels : l'air, l'eau et les sols. Mais également dans l'alimentation. On les retrouve principalement dans :

- Des matières plastiques
- Des cosmétiques
- Des produits alimentaires
- Des produits phytosanitaires
- Des biocides (insecticides pour intérieur, vernis)
- Certains produits textiles
- Des matériaux de construction, des solvants
- Certains mobiliers
- Des produits d'imprimerie
- Des carburants
- Le papier thermique (ticket de caisse)
- Certains déchets, principalement de matières plastiques
- Certains matériaux de cuisine et de réchauffage
- Les retardateurs de flamme



## LES PLUS CONNUS À CE JOUR

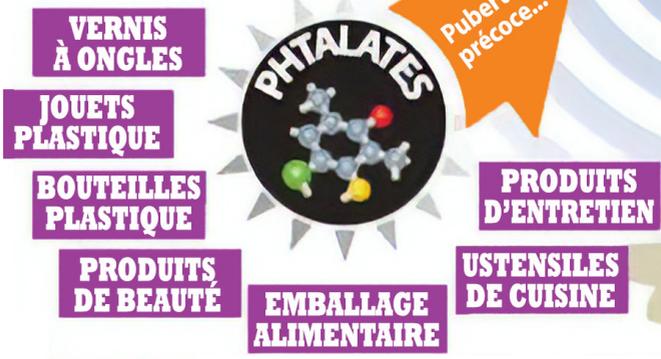
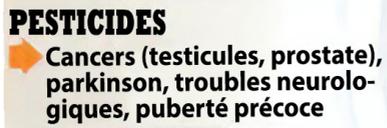
- Les parabènes
- Les perfluorés
- Le bisphénol A
- Les bisphénols B, F et S
- Certains pesticides
- Les phtalates

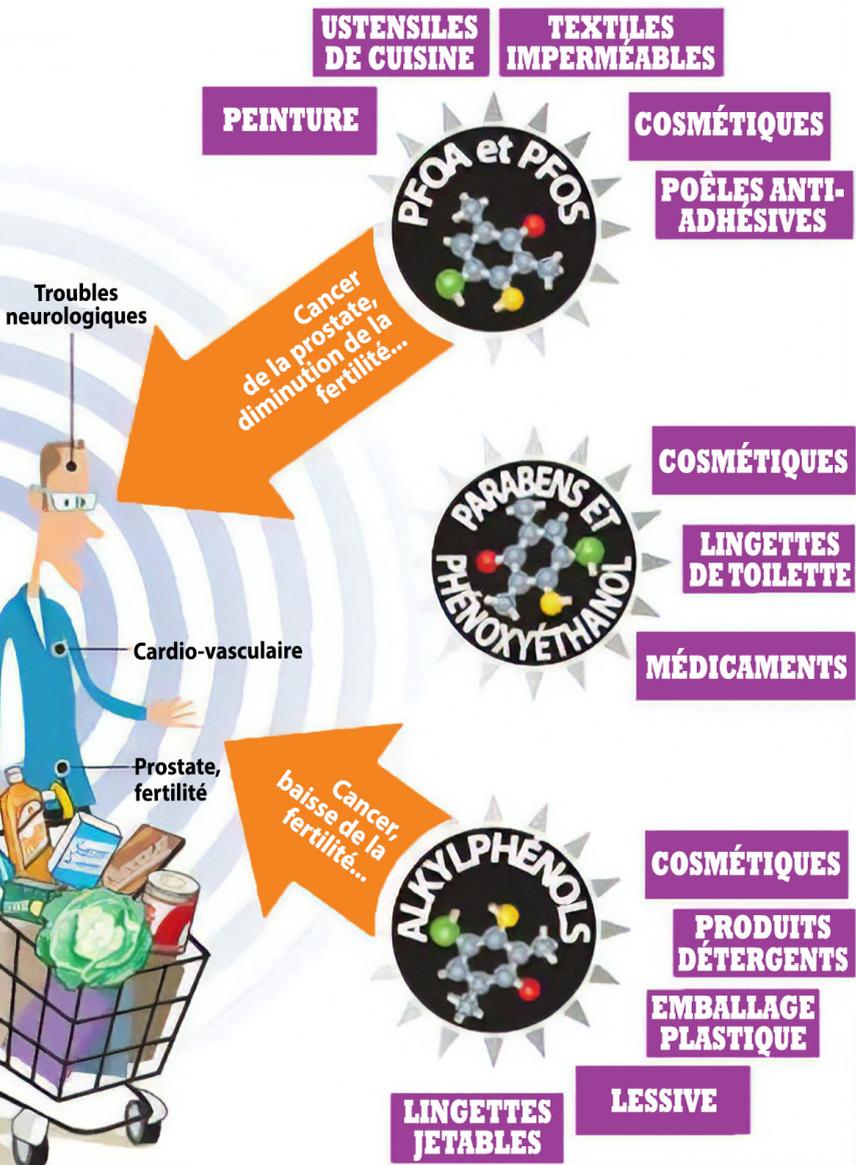


Nous sommes tous exposés tout au long de notre vie et quotidiennement à ces perturbateurs endocriniens. Même à faible dose, ils peuvent agir sur notre système hormonal et leurs effets sont démultipliés avec l'effet « cocktail » lorsque nous sommes exposés à plusieurs produits chimiques à la fois ou lors de certaines périodes de vie comme la phase prénatale.



Cancers du sein, de la prostate, maladies cardio-vasculaires, obésité, puberté précoce, troubles du comportement...





Source : Réseau Environnement Santé

# 10 ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE POUR UN TERRITOIRE « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

## AXE I

### ENGAGEMENTS POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA DIFFUSER LARGEMENT



1

Améliorer les connaissances scientifiques : soutenir les projets de **RECHERCHE** sur les perturbateurs endocriniens



2

**DIFFUSER** l'information auprès d'un maximum de publics dans l'objectif de sensibiliser et d'essaimer les bonnes pratiques



3

**INFORMER** spécifiquement les futur.es **PROFESSIONNEL.ES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL**

qui sont dans l'exercice de leur métier en proximité de jeunes enfants, familles, personnes en difficultés sociales



4

**ÉCHANGER** les bonnes pratiques avec tous les acteurs privés et publics concernés

## AXE II

### ENGAGEMENTS PAR SES ACHATS PUBLICS



5

Déployer une **POLITIQUE D'ACHATS** progressivement sans perturbateurs endocriniens, tenant compte de l'évolution des fournisseurs, process et pratiques sur les marchés



6

**SUPPRIMER** les emballages plastiques alimentaires dans les lycées d'Occitanie



7

**RÉDUIRE** l'usage de produits contenant des perturbateurs endocriniens dans l'organisation des **DIVERSES MANIFESTATIONS RÉGIONALES**

## AXE III

### ENGAGEMENTS PAR SES POLITIQUES PUBLIQUES



8

Diminuer les perturbateurs endocriniens dans notre **ALIMENTATION** tout en préservant l'agriculture locale



9

Encourager **l'INNOVATION** pour accélérer les mutations et transitions économiques



10

Éviter les expositions des populations aux perturbateurs endocriniens en **PRÉSERVANT LES MILIEUX NATURELS** (air, eaux et sols)

## AXE I

### ENGAGEMENTS DE LA RÉGION POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA DIFFUSER LARGEMENT

L'état de la recherche démontre aujourd'hui que les perturbateurs endocriniens peuvent être responsables de problèmes de santé majeurs du type : puberté précoce, cancers, obésité, troubles de l'apprentissage, troubles de l'attention... Toutefois, le sujet s'avère complexe et mérite d'être exploré de manière plus approfondie notamment pour évaluer l'effet cocktail, l'effet seuil ou encore les effets des substituts identifiés.

C'est pourquoi, l'enjeu réside fondamentalement dans :

- l'accroissement de l'état des connaissances via la recherche,
- sa diffusion auprès d'un maximum de publics,
- la mutualisation des bonnes pratiques entre acteurs,

avec l'objectif in fine d'impulser pour les populations des solutions, d'oser des expérimentations qui tiennent compte des territoires et de leurs enjeux socio-économiques.

#### ENGAGEMENT CHARTE RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ



*Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.*





## 1. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES : SOUTENIR LES PROJETS DE RECHERCHE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



### ACTION NOUVELLE 2020

relevant de la Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

La Région prévoit de mettre en place un accompagnement de la recherche pour soutenir la **production de connaissances et de savoirs** sur des sujets clés, dits « défis clés » en Occitanie : la santé en fait partie et plus particulièrement les perturbateurs endocriniens. **Il s'agit de contribuer à anticiper et maîtriser les mutations actuelles au bénéfice de la santé.**

### AUTRE ACTION DÉJÀ EN PLACE QUI CONTRIBUE À CET OBJECTIF

Soutien aux équipes de recherche pour favoriser la compréhension des mécanismes induits par les perturbateurs endocriniens, la réduction de l'exposition et de leur usage, la limitation des intrants chimiques dans les pratiques culturelles, via les **Allocations de recherche doctorales et l'appel à projets annuel « Recherche & Société(s) »**.

*A titre d'exemple, la Région a soutenu financièrement les thèses suivantes auprès de l'Institut National de la Recherche Agronomique et du laboratoire TOXALIM :*

- *Impact des processus métaboliques fœto-placentaires sur la perturbation neuroendocrinienne fœtale induite par le bisphénol A,*
- *Impact des perturbateurs endocriniens xéno-œstrogènes, Bisphénol A (BPA) et ses substituts (BPF, BPS), sur le développement du système immunitaire associé au tractus gastro-intestinal (GALT).*



## 2. DIFFUSER L'INFORMATION AUPRÈS D'UN MAXIMUM DE PUBLICS DANS L'OBJECTIF DE SENSIBILISER ET D'ESSAIMER LES BONNES PRATIQUES

---

### ACTION NOUVELLE 2020

relevant de la Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

L'appel à projets « Culture Scientifique Technique et Industrielle » qui vise annuellement à maintenir et développer la culture scientifique auprès d'un large public (incluant les scolaires) et limiter ainsi les inégalités de savoirs, permet, **à partir de l'édition 2020**, d'accompagner des actions d'animation sur le thème « *Que sont les perturbateurs endocriniens, comment en limiter ou supprimer l'usage ?* ».

Les structures éligibles à cet appel à projets sont : les associations régionales de culture scientifique technique et industrielle et les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche de la région Occitanie.

---

### AUTRES ACTIONS DÉJÀ EN PLACE QUI VONT ÊTRE MOBILISÉES POUR RÉPONDRE À CET OBJECTIF

- > Le **salon REGAL** et la **prochaine édition du Printemps de l'alimentation** permettront de mettre en avant, dans le cadre de conférences grand public par exemple, les bonnes pratiques à suivre en tant que citoyen.ne pour favoriser une alimentation limitant l'exposition aux perturbateurs endocriniens.
- > Dans le cadre de son soutien aux **acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable**, la Région accompagne les actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens.
- > Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont historiquement précurseurs pour concilier les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, dans l'aménagement et le développement. C'est pourquoi ils sont invités à sensibiliser les acteurs des territoires pour lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens et agir en les réduisant à la source, tout en préservant l'agriculture et l'économie locale. **Un temps fort que suivra attentivement la Région en 2020 : le Congrès National des Parcs Naturels Régionaux qui a pour thème « environnement et santé ».**
- > L'agence de développement économique de la Région, **AD'OCC**, sera mobilisée, **à partir de 2020 pour sensibiliser les entreprises à la limitation de l'usage de perturbateurs endocriniens dans la composition ou le conditionnement** de leurs produits et pour les accompagner dans l'identification de solutions alternatives.



Plus globalement, la Région de par ses compétences et son envergure territoriale collabore avec de multiples partenaires et professionnel.les : tous et toutes sont invité.es à s'investir dans la démarche impulsée par la Région :

- chambres consulaires, réseau des développeurs économiques, acteurs du bâtiment (dont ENVIROBAT Occitanie), fédérations agricoles, pôles de compétitivité (notamment Pôle Eau, Eurobiomed et Agri Sud Ouest Innovation)...
- territoires, notamment au travers du Parlement de la Mer avec les Assises de la Mer, du Parlement de la Montagne, et de l'Assemblée des Territoires,
- acteurs associatifs, sportifs, culturels, ordres et associations des professionnel.les de santé,...



### 3. INFORMER SPÉCIFIQUEMENT LES FUTUR.ES PROFESSIONNEL.ES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL



Les professionnel.les de la santé et du social sont au quotidien à proximité de personnes malades, vulnérables ou/et de familles, jeunes enfants, personnes en difficultés sociales. Aussi, ils peuvent jouer un rôle essentiel dans l'information et la prévention, et par conséquent dans l'évolution de certaines pratiques.

---

#### ACTION NOUVELLE 2020

relevant de la **Commission Solidarités, Services Publics, Vie associative et Logement**

La Région qui est compétente pour la planification et le financement des formations paramédicales et en travail social, s'engage, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé pour contribuer à **sensibiliser et informer les futur.es professionnel.les de la santé et du social.**

La déclinaison opérationnelle prévue est la suivante :

- Mobilisation de l'Agence Régionale de Santé pour que le service sanitaire, qui mobilise les étudiant.es en formations médicales et paramédicales (6 filières actuellement avant élargissement : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, soins infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes), intègre dès l'année universitaire 2020-2021 les enjeux des perturbateurs endocriniens dans le cadre d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et éventuellement les entreprises (action prévue en application de la 2<sup>e</sup> Stratégie Nationale présentée en septembre 2019).
- **Mobilisation de crédits spécifiques nouveaux de la Région** pour que des actions de sensibilisation des apprenant.es en formations sociales puissent être menées : **un nouvel appel à manifestation d'intérêt va être lancé par la Région en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé** afin que des opérations concrètes d'information dans les établissements de formation en travail social agréés par la Région puissent débiter dès la rentrée de septembre 2020.



## 4. ÉCHANGER LES BONNES PRATIQUES AVEC LES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS CONCERNÉS



---

### ACTION NOUVELLE 2020

relevant de la Commission International, Europe, Coopération au Développement

**Participer au développement de réseaux entre acteurs publics à tous les niveaux : européen, national et local.**

Avec l'appui du Réseau Environnement Santé, la Région pourra notamment bénéficier du retour d'expérience du réseau Non HazCity qui regroupe les villes de la Baltique (INTERREG BALTIC) dans l'objectif d'envisager un partenariat avec l'Eurorégion (qui rassemble les régions Aragon, Catalogne, et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée).

## AXE II

### ENGAGEMENTS DE LA RÉGION PAR SES ACHATS PUBLICS

Au travers de ses achats et notamment dans la gestion de tous les lycées du territoire, la collectivité régionale a un pouvoir d'agir dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens, des leviers qu'elle s'engage à actionner dès à présent.

#### ENGAGEMENT CHARTE RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ



*Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.*





## 5. DÉPLOYER UNE POLITIQUE D'ACHATS PROGRESSIVEMENT SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES FOURNISSEURS, PROCESS ET PRATIQUES SUR LES MARCHÉS

Il s'agit d'intégrer l'enjeu des perturbateurs endocriniens dans la chaîne de la commande publique. Aussi, **en application du Schéma Régional de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables**, les objectifs de la Politique d'Achat ont été votés par la Commission Permanente de la Région du 19 juillet 2019. Ils visent à réduire l'impact sur les milieux et l'exposition des agents.es de la collectivité et des usager.es aux perturbateurs endocriniens.

### ACTION NOUVELLE 2020

**Déclinaison pratique de la politique d'achats publics avec 3 leviers pour réduire les perturbateurs endocriniens**

**1/ AGIR DANS LES NOUVEAUX MARCHÉS :** dans 4 segments de marchés - **denrées alimentaires, nettoyage des espaces verts, textile et travaux**, la Région s'engage dès à présent à introduire progressivement des spécifications techniques incluant des produits exempts de perturbateurs endocriniens (selon la liste de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail) ou des critères de sélection des offres visant à privilégier les candidatures proposant les meilleures alternatives.

Les marchés concernés dès 2020 :

- Fournitures recyclables de restauration
- Entretien / location du linge plat et des vêtements de travail des agents régionaux
- Équipements de protection individuelle
- Vêtements des Agents Régionaux des Lycées
- Denrées alimentaires, restauration, « food truck »
- Multi-services (entretien, ménage, espaces verts)
- Équipements adaptés pour la restauration collective dans les lycées

**2/ AGIR DANS LES MARCHÉS EN COURS :** L'enjeu des perturbateurs endocriniens sera intégré au fur et à mesure du renouvellement des marchés publics de la Région. Une démarche de progrès pourra être engagée avec chaque titulaire en cours d'exécution d'un marché pour viser à supprimer l'utilisation de perturbateurs endocriniens et étudier les produits de substitution.

**3/ ENCOURAGER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES** des acheteurs et des fournisseurs (par exemple en passant du jetable au lavable...).

### AUTRE ACTION DÉJÀ EN PLACE CONTRIBUANT À CET OBJECTIF

Intégration d'une clause visant à dimensionner les emballages à la taille des produits livrés à chaque renouvellement de marché.



## 6. SUPPRIMER LES EMBALLAGES PLASTIQUES ALIMENTAIRES DANS LES LYCÉES D'OCCITANIE



De nombreux perturbateurs endocriniens se retrouvent dans les plastiques utilisés dans l'alimentation. Ils servent de contenant, visent à protéger de la dégradation ou d'une contamination extérieure. Pourtant, ils sont susceptibles de passer de l'emballage à l'aliment en présence de corps gras ou lorsqu'ils sont chauffés par exemple. Viser le remplacement de ces plastiques alimentaires de toute la chaîne de distribution et de conservation contribue non seulement à limiter l'exposition des jeunes aux perturbateurs endocriniens, mais aussi à les sensibiliser pour leurs propres pratiques.

**Comme annoncé lors du Salon International de l'Agriculture de février 2019, la Région s'est engagée à supprimer les plastiques alimentaires dans les lycées d'Occitanie à partir de la rentrée 2019.**

---

### ACTION NOUVELLE 2020

**Suppression des barquettes thermorésistantes et des plastiques jetables en restauration collective** dès septembre 2019 sur l'Unité de Production Culinaire Mermoz (cuisine centrale qui dessert les lycées de Montpellier) puis à l'échelle de tout le territoire régional à compter du deuxième trimestre 2020, avec notamment la suppression des contenants de réchauffe en plastique des cuisines centrales ou encore un plan de formation des cuisinier.ères.



## 7. RÉDUIRE L'USAGE DE PRODUITS CONTENANT DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS L'ORGANISATION DES DIVERSES MANIFESTATIONS RÉGIONALES



La Région Occitanie est porteuse ou soutient de nombreux colloques/manifestations et divers événements sportifs, culturels, touristiques, solidaires, économiques... dans le cadre desquels elle s'engage à impulser une utilisation réduite de produits contenant des perturbateurs endocriniens.

---

### ACTION NOUVELLE 2020

Expérimenter le **maximum d'événements organisés par la Région « sans perturbateurs endocriniens »** en limitant les contenants alimentaires en plastique, l'usage de matériaux contenant des phtalates, du bisphénol...

## AXE III

### ENGAGEMENTS DE LA RÉGION PAR SES POLITIQUES PUBLIQUES

L'engagement de la Région est de prendre pleinement en compte, dans un principe de précaution et pour préserver la santé des populations, les connaissances et enjeux actuels concernant les perturbateurs endocriniens, dans ses politiques. **Il s'agit d'accompagner les acteurs économiques dans les mutations/transitions nécessaires afin de préserver les forces et attractivités des territoires et leurs populations.**

#### ENGAGEMENTS CHARTE RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ



*Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels, pour cuisiner et chauffer, comportant des perturbateurs endocriniens.*



*Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions.*





## 8. DIMINUER LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS NOTRE ALIMENTATION TOUT EN PRÉSERVANT L'AGRICULTURE LOCALE



En collaboration avec les acteurs agricoles et en cohérence avec la large concertation menée par la Région lors de l'élaboration du Pacte Régional pour une Alimentation Durable, qui a été adopté en décembre 2018, il s'agit de poursuivre l'engagement régional vers le « manger mieux » pour une meilleure santé des agriculteur.rices et de l'ensemble des populations.

### ACTION NOUVELLE 2020

relevant de la Commission Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture

**Intégrer les enjeux des perturbateurs endocriniens dans le futur dispositif « contrat agricole de transition » (2020-2021) en lien avec la stratégie agriculture durable en préparation.**

En application du Pacte Régional pour une Alimentation Durable, la Région poursuit l'accompagnement des agriculteur.rices d'Occitanie vers des pratiques visant à diminuer l'utilisation de pesticides et de traitements phytosanitaires chimiques de synthèse, susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens. C'est pourquoi, les futurs « contrats de transition agricole durable », destinés aux exploitations agricoles mais aussi aux entreprises agro-alimentaires, intégreront pleinement les enjeux de réduction de l'usage de produits porteurs de perturbateurs endocriniens et de limitation des expositions des professionnel.les et plus largement des populations.

### AUTRES ACTIONS DÉJÀ EN PLACE QUI VONT ÊTRE MOBILISÉES POUR RÉPONDRE A CET OBJECTIF

- > **Poursuivre la mise en œuvre du Plan Bio Occitanie en faveur de l'agriculture biologique :** à travers son Plan BiO 2018-2020, qui mobilise près de 3,8 M€, avec une augmentation de 19% en 2019, la Région déploie un accompagnement ambitieux des filières en agriculture biologique. Au-delà du soutien global à la structuration des filières via la mise en place d'une gouvernance régionale et à un accompagnement coordonné des structures de développement agricole, la Région soutient l'expérimentation technique en filières biologiques, l'investissement spécifique des exploitations bio et l'accompagnement personnalisé des professionnel.les vers la conversion en agriculture biologique. Depuis la campagne 2018, la Région intervient en tant que cofinanceur des aides européennes à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique et mobilise ses propres crédits, en réalisant en 2019 et 2020 un effort exceptionnel comparativement aux autres régions.
- > **Promouvoir le développement de circuits courts** limitant les emballages contenant des perturbateurs endocriniens. Comparé à un mode de distribution classique, le circuit court entre producteur et consommateur peut contribuer à réduire l'emballage et le sur-emballage plastiques utilisés pour certains modes de transports et de conservations de marchandises.



## 9. ENCOURAGER L'INNOVATION POUR ACCÉLÉRER LES MUTATIONS ET TRANSITIONS ÉCONOMIQUES



La Région fortement mobilisée sur tous les champs de l'innovation s'engage à accompagner les projets visant à expérimenter et favoriser l'émergence de solutions concrètes de substitution à l'usage de produits contenant des perturbateurs endocriniens.

---

### ACTION NOUVELLE 2020

relevant de la Commission Industries, Grands groupes, Services aux entreprises

**L'appel à projets permanent de la Région « READYNOV » vise à accélérer l'innovation collaborative en encourageant les partenariats entre les PME et les organismes de recherche notamment pour faire émerger de nouveaux produits, process ou services. Cet appel à projets intègrera, à partir de 2020, les enjeux des perturbateurs endocriniens.**

L'objectif est de prévenir l'imprégnation de l'environnement par le développement de nouveaux outils de surveillance (biocapteurs, biosenseurs...) et de limiter leur utilisation en accompagnant la mise au point de solutions de substitution dans les principaux secteurs concernés par cet appel à projets, notamment :

- Cosmétique/Santé : ingrédients dans la formulation des produits cosmétiques...
- Agro-alimentaire : emballages et matériaux en contact des produits alimentaires
- Agro-industries : produits phytosanitaires
- Eau/Environnement : contaminants dans les eaux de rejets, effluents...

---

### AUTRES ACTIONS DÉJÀ EN PLACE QUI VONT ÊTRE MOBILISÉES POUR RÉPONDRE À CET OBJECTIF

- > **Soutien aux projets individuels de Recherche Développement Innovation** contribuant directement ou indirectement à la réduction de la présence des perturbateurs endocriniens, dans les secteurs cités précédemment ainsi que plus globalement dans le domaine de la chimie, précurseur du développement des perturbateurs endocriniens.
- > **Éco-conditionnalité des aides aux entreprises** : pour l'attribution de contrats d'appui de la Région aux entreprises des secteurs particulièrement concernés par les enjeux des perturbateurs endocriniens (secteurs de la chimie, de l'eau, des cosmétiques, des produits ménagers,...), la Région tiendra compte, à partir de 2020, des mesures engagées par les entreprises pour limiter les perturbateurs endocriniens dans les matières premières et la formulation de leurs produits et les procédés industriels associés.



## 10. ÉVITER LES EXPOSITIONS DES POPULATIONS AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS EN PRÉSERVANT LES MILIEUX NATURELS (AIR, EAUX ET SOLS)

### ACTION NOUVELLE 2020

relevant de la Commission Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Économie circulaire et de la Commission Économie touristique et Thermalisme

**Favoriser la réduction de l'usage de produits phytosanitaires / pesticides non naturels dans les campings et infrastructures de tourisme et de loisirs de plein air en agissant avec deux leviers cumulatifs :**

- Lancement d'un **appel à projets « 0 phyto »** pour accompagner des démarches exemplaires de réduction de l'usage de produits phytosanitaires dans les **campings, infrastructures de loisirs et terrains sportifs.**
- Incitation **des acteurs de l'hôtellerie de plein air à lutter contre les pesticides et les produits phytosanitaires chimiques de synthèse :**
  - Diffusion de l'information auprès des réseaux professionnels touristiques (Union Nationale des Associations de Tourisme et Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air)
  - Soutien de l'association FREDON pour un accompagnement des campings dans le déploiement de la Charte « Objectif 0 phyto dans nos villes et villages »
  - Prise en compte du niveau d'engagement du maître d'ouvrage et des mesures concrètes pour réduire l'usage des produits phytosanitaires lors de la détermination du taux d'intervention des aides octroyées par la Région.

### AUTRES ACTIONS DÉJÀ EN PLACE CONTRIBUANT À CET OBJECTIF

#### EN ZONES NON AGRICOLES :

L'utilisation de produits phytosanitaires chimiques de synthèse par les personnes publiques sur les voiries, les espaces verts, les forêts et promenades ouverts au public est interdite depuis le 1er janvier 2017. Préalablement à cette exigence réglementaire, de nombreuses communes d'Occitanie se sont engagées en adoptant des techniques alternatives mécaniques ou thermiques et d'acceptation de la végétation spontanée. La Région Occitanie a été parmi les premières Régions françaises à encourager la réduction de l'usage de produits phytosanitaires en zone non agricole notamment en soutenant le déploiement de la Charte « Objectif 0 phyto dans nos villes et villages » de l'association FREDON, ou en accompagnant des communes dans les Parcs Naturels Régionaux.

**Sur tous les espaces dont la Région a la responsabilité de l'entretien (hôtels de Région, espaces verts des lycées...), l'usage des phytosanitaires chimiques de synthèse est exclu.**

## EN ZONES AGRICOLES :

La Région accompagne, au travers de subventions :

- le **recours aux alternatives aux produits phytosanitaires chimiques de synthèse** : soutien des entreprises agricoles dans la mise en place de cahier des charges de pratiques respectueuses de l'environnement, accompagnement de l'expérimentation de pratiques innovantes, participation à la feuille de route régionale Ecophyto II en partenariat avec l'État ;
- l'**implantation de couverts végétaux** permettant de limiter l'érosion : aides pour la plantation de haies en abords de parcelles agricoles, les haies pouvant jouer, entre autre, un rôle protecteur en cas d'exposition aux populations ;
- les **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) qui constituent des leviers essentiels pour induire des changements de pratiques.

Enfin, la Région membre d'ATMO Occitanie soutient cette association pour son activité de surveillance de la qualité de l'air, et en particulier pour le suivi de l'impact des pesticides et des activités humaines sur la qualité de l'air.



## HÔTEL DE RÉGION

### Toulouse

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9  
05 61 33 50 50

### Montpellier

201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2  
04 67 22 80 00

 @occitanie | [laregion.fr](http://laregion.fr)